

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_67

Objet : Autorisation de signer les marchés

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

1/ Acquisition des d'équipements pour la scène nationale la Rose des Vents

Afin de permettre l'acquisition des d'équipements pour la scène nationale la Rose des Vents un marché public a été lancé.

Par souci de cohérence et d'efficacité économique, un groupement de commandes entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'association la Rose Des Vents a été constitué pour la procédure de marché concernant la fourniture des d'équipements pour la scène nationale de la Rose des Vents pour le lot 1 : Lumières conformément à la délibération n°VA-DEL2025_92 du 25 juin 2024.

La Ville de Villeneuve d'Ascq est le coordonnateur du groupement de commandes.

La consultation a fait l'objet d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an et demi à compter du 1^{er} juillet 2025

jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce marché est alloti et est décomposé de la manière suivante :

Lots	Désignations	Montant maximum pour l'année 2025 en € HT	Montant maximum pour l'année 2026 en € HT	Montant maximum sur la durée du marché en € HT
1	Lumière	600 000,00 €	180 000,00 €	780 000,00€
2	Kit d'adaptation	100 000,00 €	0 €	100 000,00 €
3	Matériel son	74 000,00 €	0 €	74 000,00 €
4	Matériel vidéo	26 000,00 €	0 €	26 000,00 €
5	Plateau	17 000,00 €	0 €	17 000,00 €
6	Structure	60 000,00 €	0 €	60 000, 00 €
Total annuel		877 000,00 €	180 000,00 €	1 057 000,00 €

À titre indicatif, la répartition financière pour le lot 1 est définie comme suit :

- Le montant estimatif annuel pour la Ville de Villeneuve d'Ascq est de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC sur 1 an et demi ;
- Le montant estimatif annuel pour l'association la Rose des Vents est de 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC sur 3 ans.

L'enveloppe globale prévisionnelle de l'acquisition des équipements pour le lot 1 dans le cadre du groupement de commandes est de 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC.

Les autres lots sont à la charge de la Ville de Villeneuve d'Ascq. Le montant estimatif est de 277 083,33 € HT soit 332 500 € TTC.

Soit une enveloppe globale prévisionnelle de l'acquisition des équipements pour la Ville est de 577 083,33 € HT, soit 692 500 € TTC.

Les critères de jugement sont les suivants :

Pour les lots 1 et 2 :

Lot n°1 : LUMIERE

- **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre – 40 %**
 - o *Sous-critère A : comptabilité avec les matériels existants : 10 %*
 - o *Sous-critère B : garanties du matériel au regard des fiches techniques : 30 %*
- **Critère n°2 : Prix – 40 % : Prix final sur base des prix remis dans le Bordereau Unitaire de Prix**
- **Critère n°3 : Garantie proposée conforme au garantie du constructeur 10%**
- **Critère n°4 : Délais de livraison – 5 % : Délai prévisionnel de livraison**
- **Critère 5 : Développement durable - 5 % : Taux de recyclage des matériels en fin de vie**

Lot n°2 : KIT D'ADAPTATION

- **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre – 35 %**
 - *Sous-critère A : comptabilité avec les matériels existants : 10 %*
 - *Sous-critère B : garanties du matériel au regard des fiches techniques : 25 %*
- **Critère n°2 : Prix – 40 % : Prix final sur base des prix remis dans le Bordereau Unitaire de Prix**
- **Critère n°3 : Garantie proposée conforme au garantie du constructeur 10%**
- **Critère n°4 : Délais de livraison – 5 % : Délai prévisionnel de livraison**
- **Critère 5 : Développement durable - 5 % : Taux de recyclage des matériels en fin de vie**

Lots n°3 à 5 :

Lot n°3 : MATERIEL SON

Lot n°4 : MATERIEL VIDEO

Lot n°5 : PLATEAU

- **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre – 40 %**
 - *Sous-critère A : comptabilité avec les matériels existants : 10 %*
 - *Sous-critère B : garanties du matériel au regard des fiches techniques : 30 %*
- **Critère n°2 : Prix – 40 % : Prix final sur base des prix remis dans le Bordereau Unitaire de Prix**
- **Critère n°3 : Garantie proposée conforme au garantie du constructeur 10%**
- **Critère n°4 : Délais de livraison – 5 % : Délai prévisionnel de livraison**
- **Critère 5 : Développement durable - 5 % : Taux de recyclage des matériels en fin de vie**

Lot n°6 : STRUCTURE

- **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre – 40 % : garanties du matériel au regard des fiches techniques**
- **Critère n°2 : Prix – 40 % : Prix final sur base des prix remis dans le Bordereau Unitaire de Prix**
- **Critère n°3 : Garantie proposée conforme au garantie du constructeur 10%**
- **Critère n°4 : Délais de livraison – 5 % : Délai prévisionnel de livraison**
- **Critère 5 : Développement durable - 5 % : Taux de recyclage des**

matériels en fin de vie

Par ailleurs, afin de mettre à jour les modalités de participation financière de la région (3 900 000 € - arrêté n° 19 006 975 du 19/12/2019) le plan de financement de l'opération de la scène nationale de la Rose des Vents doit être actualisé.

La dépense subventionnable par la région est portée à 16 747 406,71 € H.T soit 20 096 888,05 € T.T.C.

2/ Prestations de restauration collective pour deux crèches

Afin d'assurer les prestations de repas à destination des accueils collectifs de jeunes enfants (crèches Astromômes et Bulles et Billes), la Ville de Villeneuve d'Ascq fait appel à un prestataire externe. Ce prestataire a pour mission la confection et la livraison des repas en liaison froide pour les 3 tranches d'âge ci-dessous :

- bébés (de 10 semaines à 12 mois) ;
- moyens (de 12 mois à 18 mois) ;
- grands (de 18 mois à 36 mois).

Le marché actuel arrivant à son terme, il a donc été relancé.

La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique (Services sociaux et autres services spécifiques) sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec un maximum en quantité de :

- Repas (pour les 2 crèches comprises) : 14 000 par an ;
- Goûters (pour les 2 crèches comprises) : 14 000 par an.

Le montant estimatif est 120 000 € TTC pour 2 ans.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un 2 ans à compter du 7 juillet 2025 jusqu' au 9 juillet 2027.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Critère n°1 : Prix - 30%** : Montant total du DQE
- **Critère n°1 : Valeur technique - 70%** :
 - o *Sous-critère A : Qualité nutritionnelle dans l'assiette par tranche d'âge : 40%*
 - Politique d'approvisionnement : 10%
 - Produits de qualité et durables : 20%
 - Sécurité des repas et des aliments (PMS) : 10%
 - Spécifications qualitatives (bénéfices nutritionnels de l'assiette) :15%

- Engagements portant sur la variété des produits (diversification) : 10 %
- Plan alimentaire (équilibre des menus) : 10%
- Mode de production des potages et purées : 8%
- Engagements circuits-courts : 8%
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : 6%
- Calendrier prévisionnel des évènements : 3%
- *Sous-critère B : Organisation du service : 20%*
 - Conditionnement : 25%
 - Livraison : 30%
 - Formation : 10%
 - Mise en œuvre des procédures réglementaires : 15%
 - Continuité du service : 20%
- *Sous-critère C : Pilotage et suivi du marché : 10%*
 - Référent : 20%
 - Reporting mensuel (suivi loi Egalim...) : 40%
 - Dispositif relationnel : 40%

3/ Maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux

Afin d'effectuer la maintenance et le dépannage des ascenseurs, élévateurs et dispositif automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux, la direction du patrimoine bâti fait appel à un prestataire.

Le marché actuel arrivant à son terme, il est donc nécessaire de le renouveler.

La consultation fait l'objet d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre mixte mono-attributaire pour la partie maintenance correctives et les réparations.

Ce marché est alloti. Il est décomposé en 2 lots.

Pour la partie maintenance corrective et les réparations feront l'objet de bons de commandes encadrée par les montants ci-dessous :

Lots	Désignations	Montant maximum /an	Montant maximum sur la durée du marché
1	Maintenance corrective et dépannage des ascenseurs et élévateurs PMR dans les bâtiments communaux	50 000,00 € TTC	200 000,00 € TTC

2	Maintenance corrective et dépannage des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux	20 000,00 € TTC	80 000,00 € TTC
Total annuel		70 000,00 € TTC	280 000,00 € TTC

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu' au 30 juin 2029.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Critère n° 1 : Prix - 40 %**
 - o *Sous-critère A : DPGF - 30 % - coût des maintenances*
 - o *Sous-critère B : BPU - 5% - coût horaire d'intervention*
 - o *Sous-critère C : BPU- 5% - coût horaire d'intervention 24h/24*
- **Critère n°2 : Méthodologie - 40 %**
 - o *Sous-critère A : 15% - Moyens humains et techniques*
 - o *Sous-critère B : 15% - Méthodologie d'intervention*
 - o *Sous-critère C : 10% - Qualité de la base de données proposée*
- **Critère n°3 : Délais: 20 %**
 - o *Sous-critère A : 5% - Procédure d'intervention ordinaire*
 - o *Sous-critère B : 5% - Procédure d'intervention urgence*
 - o *Sous-critère C : 10% - Transmission des informations/documents*

4/ Fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie

Afin d'effectuer la fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie, la direction du patrimoine bâti fait appel à un prestataire.

Le prestataire aura à gérer les visites réglementaires ainsi que la maintenance corrective. Il aura également à sa charge la fourniture et pose de nouveaux matériels.

Le marché actuel arrivant à son terme, il est donc nécessaire de le renouveler.

La consultation fait l'objet d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre mixte mono-attributaire mixte avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et un maximum de 54 000 € TTC par an soit sur la durée du marché 216 000 € TTC.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du

1^{er} juillet 2025 jusqu' au 30 juin 2029.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Critère n°1 : Prix - 60% :**
 - *Sous-critère A : Maintenance préventive : Prix forfaitaire alarme incendie -*
20 %
 - *Sous-critère B : Maintenance préventive : Prix forfaitaire système de désenfumage - 20 %*
 - *Sous-critère C : Maintenance corrective : Prix selon le devis-type (BPU) –*
20 %

- **Critère n°2 : Valeur technique - 40% :**
 - *Sous-critère A : Nombre et qualifications du personnel pour les visites périodiques et pour l'astreinte - 10 %*
 - *Sous-critère B : Qualité du rapport-type de visite des systèmes de sécurité incendie et désenfumage - 10 %*
 - *Sous-critère C : Descriptif complet de la procédure d'astreinte - 10 %*
 - *Sous-critère D : Qualité de la base de données proposée - 10 %*

5/ Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux

Afin d'effectuer la maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux, la direction du patrimoine bâti fait appel à un prestataire.

Le prestataire aura à gérer les visites annuelles ainsi que la maintenance corrective. Il aura également à sa charge la fourniture et pose de nouveaux matériels.

Le marché actuel arrivant à son terme, il est donc nécessaire de le renouveler.

La consultation fait l'objet d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre mixte mono-attributaire mixte avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et un maximum de 54 000 € TTC par an soit sur la durée du marché 216 000 € TTC.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du

1^{er} juillet 2025 jusqu' au 30 juin 2029.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Critère 1 : Prix des visites périodiques et vérifications annuelles - 35%**
- **Critère 2 : Prix des maintenances correctives pour la fourniture et pose de matériels - 35%**
- **Critère 3 : Valeur technique - 30%**
 - o *Sous critère A : Qualification et nombre de personnel mis à disposition pour les visites périodiques - 20%*
 - o *Sous critère 3-2 : Note sur les modalités de remise d'un rapport de visites périodiques - 10%*

6/ Maintenance et la réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux

Afin d'effectuer la maintenance et la réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux, la direction du patrimoine bâti fait appel à un prestataire.

Le marché actuel arrivant à son terme, il est donc nécessaire de le renouveler.

La consultation fait l'objet d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire mixte avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et un maximum annuel par lot décomposée de la façon suivante :

Lots	Désignations	Montant maximum /an	Montant maximum sur la durée du marché
1	Hottes aspirantes	15 000,00 € TTC	60 000,00 € TTC
2	Matériels dans les cuisines satellites	20 000,00 € TTC	80 000,00 € TTC
3	Appareils Froid	10 000,00 € TTC	40 000,00 € TTC
4	Machines de Buanderie	10 000,00 € TTC	40 000,00 € TTC
5	Matériels Cuisine Jean Lempereur	10 000,00 € TTC	40 000,00 € TTC
6	Plafond filtrant Cuisine Jean Lempereur	5 000,00 € TTC	20 000,00 € TTC
Total annuel		70 000,00 € TTC	280 000,00 € TTC

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du

1^{er} août 2025 jusqu' au 30 juillet 2029.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Critère 1 : Prix - 50%**
 - o *Sous-critère A : Décomposition de prix forfaitaires 40%*
 - o *Sous-critère B : Coût horaire : 10%*

- **Critère 2 : Valeur technique - 40% :**
 - o *Sous-critère A : Moyens techniques (outillages, échelles...) - 5%*
 - o *Sous-critère B : Moyens humains (Nombre de personne dédiée au marché, qualifications) - 10%*
 - o *Sous-critère C : Délais d'interventions -10%*
 - o *Sous-critère D : Sécurité mise en œuvre : EPI, formations - 5%*
 - o *Sous-critère E : Certificats, agréments de l'entreprise - 5%*
 - o *Sous-critère F : Accès, via un site internet, des informations/ attestations - 5%*

- **Critère 3 : Environnement : 10%**
 - o *Sous-critère A : Recyclage et tri des déchets - 5%*
 - o *Sous-critère B : Politique environnementale mise en place- 5%.*

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 16 juin 2025, après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin 2025,

Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés d'acquisition d'équipements pour la scène nationale de la Rose des Vents et le marché de prestations de restauration collective pour les 2 crèches conformément aux décisions de la commission d'appels d'offres avec les entreprises conformément aux annexes jointes;

- d'autoriser M.le Maire à signer les marchés conformément aux décisions qui seront rendues par la commission d'appels d'offres et les commissions de marchés :

o Maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux ;

o Fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie ;

o Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux ;

o Maintenance et la réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux
- d'approuver le plan de financement actualisé de la Rose des vents ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211944-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025